

Plateforme revendicative du patronat

Mouvement de Mayotte contre l'insécurité et pour le développement

6 Mars 2018



Préambule

Mayotte vit depuis le 20 février un mouvement de protestation contre l'insécurité qui rassemble très largement la population. Le MEDEF, la CPME et la CAPEB soutiennent les revendications pour une lutte plus efficace contre l'insécurité et donc l'arrivée de moyens renforcés pour retrouver la paix et la sérénité sur notre île.

Si ce mouvement est légitime, il n'en demeure pas moins qu'il pénalise l'activité économique et que nos entreprises en souffrent. Nous appelons donc à la venue rapide d'un membre du Gouvernement à Mayotte pour travailler aux solutions concrètes de sortie de crise.

Nous souhaitons enrichir la plateforme revendicative pour que la réponse du Gouvernement aille au-delà de la lutte contre l'insécurité. Nous demandons que le Gouvernement s'engage sur un ambitieux plan de développement et que des mesures spécifiques soient mise en place pour nous permettre de nous relever de cette crise, et de préserver et créer des emplois.

1. Répondre à l'urgence d'un renforcement des forces de l'ordre et des moyens matériels de lutte contre l'insécurité

Les syndicats patronaux soutiennent les revendications portant sur le renforcement des moyens humains et matériels mobilisés pour la lutte contre l'insécurité :

- Arrivée rapide d'effectifs supplémentaires de policiers et de gendarmes (a minima 250 idéalement 500), et construction de 5 casernes et de 2 commissariats supplémentaires
- Renforcement des moyens matériels mis à disposition des agents : véhicules, bateaux, drones
- Mobilisation de forces de sécurité et de médiateurs sur les hubs de transports scolaires de Kahani, Dzoumonyé, Chirongui et Mamoudzou
- Équipement en caméras de surveillance des bus et des hubs de transport scolaire
- Aide financière pour les assurances bris de glace pour les transporteurs scolaires

A très court terme, la sécurité des élèves et des adultes (transporteurs, personnels éducatifs) doit être assurée dans de bonnes conditions dès la rentrée scolaire du 12 mars.

2. Déployer une politique de soutien à l'économie mahoraise

La crise actuelle a aussi pour cause une situation économique et sociale très dégradée. Le développement de Mayotte est la réponse de long terme à la crise vécue par le territoire.

Les syndicats patronaux revendiquent :

- Un plan Marshall d'investissements sur 10 ans pour un rattrapage dans les infrastructures et équipements essentiels :
 - Établissements scolaires du primaire et du secondaire : 1,6 Milliard d'€
 - Réseaux d'eau, d'assainissement et d'eau pluviale : 600 Millions d'€
 - Réseaux routiers et transports en commun : 780 Millions d'€
 - Logements et aménagement : 600 Millions d'€
 - Équipements sportifs et culturels : 150 Millions d'€
 - Construction de la piste longue de l'aéroport : 250 Millions d'€
 - Développement des équipements de santé (centre hospitalier, maisons de santé, PMI) : 300 Millions d'€
- Un appui aux collectivités pour la mise en œuvre du plan Marshall d'investissements :
 - Mise à disposition par l'État de capacité d'ingénierie au sein des collectivités pour déployer le plan d'investissements
 - Implication de l'AFD pour répondre aux besoins de trésorerie
- La mise en place d'une zone franche globale (exonérations fiscales et sociales) de 10 ans ou a minima :
 - Une exonération totale des charges sociales sur l'année 2018
 - La neutralisation de la hausse du coût du travail sur une période de 10 ans
 - La mise en place d'échéanciers d'apurement des dettes sociales sur 36 mois
 - L'extension de la Zone Franche d'Activité au secteur de la santé et aux secteurs les plus exposés à la concurrence du secteur informel
- Un accompagnement renforcé sur la mise en place du code du travail :
 - Une revalorisation jusqu'à 2 500€ pour les salaires supérieurs au SMIC de l'aide au passage au 35h et la mensualisation du versement de l'aide
 - Un appui financier pour les mises aux normes des outils de production exigées par le code du travail
 - Des formations pour les chefs d'entreprises aux évolutions réglementaires engendrées par le code du travail
- Un effort global sur la politique de formation :
 - Des moyens renforcés pour déployer des actions formation à destination des 1 500 jeunes qui sortent chaque année du système scolaire sans qualification
 - La régionalisation de Pôle Emploi pour gagner en efficacité dans la politique déployée à Mayotte
- Garantir la continuité territoriale dans le domaine sanitaire en renforçant les moyens mobilisés pour les évacuations sanitaires.